



**Direction générale
de l'enseignement obligatoire
et de la pédagogie spécialisée**

Direction pédagogique

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux parents des élèves
de la voie générale

Réf. : CCA/cg

Lausanne, janvier 2023

Inscription aux classes de raccordement 1 et 2 pour l'année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Votre enfant arrivera prochainement au terme de sa scolarité obligatoire. Pour atteindre son objectif de formation, il aura peut-être besoin de passer par une année de raccordement :

- le **raccordement 1** permet à l'élève ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de voie générale d'atteindre les résultats donnant accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle ;
- le **raccordement 2** permet à l'élève ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de voie générale d'obtenir le certificat de voie pré-gymnasiale donnant accès à l'école de maturité des gymnases.

La décision d'admission en classe de raccordement 1 ou 2 se fonde sur les résultats de fin de 11^e année. Les conditions à remplir pour accéder à ces classes sont décrites dans le dépliant ci-joint. Le point de situation semestriel fournit des indications sur la probabilité, pour votre enfant, de pouvoir rejoindre l'une de ces classes. En cas de doute, nous vous recommandons de prendre contact avec la maîtresse ou le maître de classe de votre enfant, ou avec l'office d'orientation de l'établissement scolaire.

L'année en classe de raccordement 1 ou 2 est dense et exigeante. Si votre enfant souhaite s'inscrire dans l'une de ces classes, il doit être prêt et motivé à fournir un travail important et un investissement soutenu¹.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de raccordement 1 ou 2, vous pouvez obtenir le formulaire d'inscription auprès de la maîtresse ou du maître de classe, du secrétariat de l'établissement ou sur le site Internet de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée².

Dans le tableau « Choix du/des raccordements et autres projets » de ce formulaire, vous devrez :

- cocher à gauche le raccordement auquel vous inscrivez votre enfant ;
- numéroter à droite, par ordre de priorité, les choix envisagés pour votre enfant à l'issue de la 11^e année.

Pour l'inscription en classe de raccordement 2, vous devrez également cocher l'option spécifique (OS) choisie.

Le formulaire doit être accompagné d'une copie du point de situation reçu par votre enfant à l'issue du premier semestre. L'inscription est à adresser à l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant, au plus tard à la fin du mois de janvier.

¹ « Le département peut renvoyer définitivement un élève qui poursuit sa scolarité au-delà de l'âge de 15 ans révolus si son attitude est clairement répréhensible ou son travail manifestement insuffisant. » – art. 43 du règlement du 2 juillet 2012 d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire ; BLV 400.02.1)

² www.vd.ch/scolarité > rubrique *Déroulement de l'école obligatoire dans le canton de Vaud* > Classes de raccordement

Pour les questions spécifiques aux classes de raccordement, vous pouvez contacter :

- Rac1 : Madame Corinne Morier-Genoud, doyenne cantonale
corinne.morier-genoud@lausanne.ch ;
- Rac2 : Monsieur Alexandre Wullemin, doyen cantonal
alexandre.wullemin@lausanne.ch.

En cas de désistement ultérieur de votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir en informer par écrit la doyenne ou le doyen cantonal.

Pour toute question relative au parcours scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous adresser à l'établissement dans lequel il est scolarisé.

En formant mes meilleurs vœux pour la suite du parcours de formation de votre enfant, je vous adresse, Madame, Monsieur, chers Parents, mes salutations les meilleures.



Nathalie Jaunin
Directrice générale adjointe

Annexe

- Dépliant d'information concernant les classes de raccordement